



JURIS['] PÉNAL

25 FICHES POUR RÉVISER
LE DROIT PÉNAL

25 FICHES
25 QUIZZ
25 CONSEILS
PRATIQUES

Rémi Raher

Enrick  Éditions

DU MÊME AUTEUR, CHEZ ENRICK B. EDITIONS :

Chronique d'un étudiant en droit, tome 1 : mes conseils pour obtenir votre L1 (en y prenant du plaisir)

Chronique d'un étudiant en droit, tome 2 : mes conseils pour réussir votre cursus (et trouver un emploi)

DANS LA COLLECTION « JURISCOACH » :

Juris' Constit : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit constitutionnel

Juris' Europe : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions européennes

Juris' V^e : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions politiques de la V^{ème} République

Juris' Personnes : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des personnes

Juris' Famille : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit de la famille

Juris' Oblig : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des obligations

Juris' Stratif : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit administratif

Juris' Travail : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit du travail

Juris' Business : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des affaires

Juris' Fiscal : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit fiscal

RÉMI RAHER

JURIS' PÉNAL

25 fiches
pour comprendre et réviser
le droit pénal général

Enrick ·B·
— ÉDITIONS —

www.juriswin.com

© Enrick B. Editions, 2018, Paris

www.enrickb-editions.com

Tous droits réservés

Conception couverture : Marie Dortier

Réalisation couverture : Conandgo

ISBN : 978-2-35644-219-2

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à Ibrahim Shalabi et Samantha Moravy pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée dans la finalisation de cet ouvrage. Sans leur enthousiasme et leur engagement, ce livre n'aurait assurément pas vu le jour avant longtemps.

Ibrahim et Samantha sont également les auteurs du blog *Vox Criminis*, que vous pouvez retrouver sur Internet :

www.voxcriminis.fr

Sommaire

MODE D'EMPLOI	
COMMENT UTILISER CE LIVRE ?.....	15
FICHE N° 1. LE PRINCIPE DE LA LÉGALITÉ	
DES DÉLITS ET DES PEINES.....	17
La prévisibilité de la loi pénale.....	17
L'interprétation stricte de la loi par les juges.....	18
FICHE N° 2. LA RESPONSABILITÉ PÉNALE.....	23
La responsabilité des personnes physiques.....	23
La responsabilité des personnes morales.....	24
FICHE N° 3.	
LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS.....	29
Les contraventions, les délits, et les crimes.....	29
Les infractions simples, complexes, continues et d'habitude.....	30
FICHE N° 4.	
LE TERRITOIRE DE LA LOI PÉNALE.....	35
La localisation de l'infraction en France.....	35
La théorie de l'indivisibilité.....	36
L'infraction commise à l'étranger.....	36

FICHE N° 5. L'INDIFFÉRENCE DE MOBILE.....	41
L'élément moral de l'infraction	41
L'indifférence de mobile.....	42
FICHE N° 6. L'INFRACTION ET LA COMMISSION PAR OMISSION.....	47
L'infraction par action ou par omission.....	47
La question de la commission par omission	47
FICHE N° 7. LA NOTION DE FLAGRANCE	53
Flagrance formelle et flagrance par présomption	53
Les conditions de l'enquête de flagrance	54
FICHE N° 8. LA PRÉMÉDITATION.....	59
La préméditation : substance et conséquences	59
L'appréciation et la nature de la préméditation	60
FICHE N° 9.	
LA COMPLICITÉ ET LA COACTION.....	63
L'acte de complicité	63
La complicité par assistance et la complicité par instigation	64
FICHE N° 10. LA TENTATIVE.....	69
Le commencement d'exécution	69
L'absence de désistement volontaire	70
FICHE N° 11. LA RÉCIDIVE	75
La récidive et la réitération	75
La récidive des personnes physiques	76
La récidive des personnes morales.....	77
FICHE N° 12. LE CONCOURS D'INFRACTIONS.....	81
Le concours idéal d'infractions.....	81
Le concours réel d'infractions.....	82

FICHE N° 13. LA LÉGITIME DÉFENSE	87
Les conditions de la légitime défense.....	87
La réaction de légitime défense.....	88
FICHE N° 14. L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ.....	93
Une situation de danger.....	93
Un acte justifié.....	94
FICHE N° 15. LA CONTRAINTE PHYSIQUE ET MORALE	97
L'irrésistibilité de la contrainte physique	97
L'irrésistibilité de la contrainte morale.....	97
L'imprévisibilité	98
FICHE N° 16. L'ERREUR DE DROIT ET L'ERREUR DE FAIT	103
L'erreur de droit.....	103
L'erreur de fait dans le cadre d'une infraction intentionnelle	104
L'erreur de fait dans le cadre d'une infraction non-intentionnelle.....	105
FICHE N° 17. LES PEINES PRINCIPALES POUR LES PERSONNES PHYSIQUES.....	109
Les peines criminelles.....	121
Les peines correctionnelles	110
Les peines contraventionnelles	111
FICHE N° 18. LES PEINES DE SUBSTITUTION.....	115
La nature des peines de substitution	115
Le régime des peines de substitution	117
FICHE N° 19. LES PEINES COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSOIRES	121
Les peines complémentaires	121
Les peines accessoires.....	122

FICHE N° 20. LES INTERDICTIONS	
LIÉES AU TERRITOIRE	127
L'interdiction de séjour sur une fraction du territoire	127
L'interdiction de séjour sur la totalité du territoire français	128
L'interdiction de quitter le territoire.....	129
FICHE N° 21. LES MESURES DE SÛRETÉ.....	
La différence entre la peine et la mesure de sûreté	133
La distinction des peines et des mesures de sûreté	134
FICHE N°22. LE SURSIS	
Le sursis simple.....	139
Le sursis avec mise à l'épreuve	140
FICHE N° 23. L'ÉVITEMENT DE PEINE	
L'ajournement de peine.....	145
La dispense de peine	147
FICHE N° 24. LES PEINES POUR LES PERSONNES MORALES	
La peine principale en matière criminelle ou correctionnelle.....	151
Les peines complémentaires en matière criminelle ou correctionnelle.....	152
Les peines contraventionnelles	153
FICHE N° 25. LES PEINES PRONONCÉES EN UNION EUROPÉENNE	
Les effets du caractère étranger d'une peine exécutée en France.....	157
Les effets du droit français sur une peine étrangère	158

TEST FINAL	
25 QUESTIONS	
POUR UNE ULTIME RÉVISION.....	163
ANNEXES & BONUS	169

MODE D'EMPLOI

Comment utiliser ce livre ?

Bonjour et bienvenue dans Juris' Pénal !

Des manuels avec plein de pages et trop de choses à retenir, vous en avez déjà. Le but de ce livre est donc de faire les choses de façon différente, en vous proposant 25 fiches de révisions thématiques sur le droit pénal : la classification des infractions, la notion de flagrance, la complicité et la coaction, les mesures de sûreté, les peines principales et les peines de substitution, le sursis...

Vous constaterez que chaque fiche est synthétique (le manuscrit de chacune d'elles tient sur deux pages A4 maximum) et qu'elle est suivie d'un quizz composé de trois questions à choix multiple afin de vérifier que vous avez bien retenu les notions abordées. Vous pouvez donc dérouler le sommaire, comme il vous est proposé, ou vous rendre directement à la thématique qui vous intéresse, voire qui vous pose problème, au moment donné.

De plus, chaque fiche est complétée par un « conseil de coach » qui aborde les questions d'organisation, d'orientation, de révisions... et toutes sortes d'astuces pour faciliter votre cursus. Certaines idées vous plairont, d'autres peut-être moins, donc vous conserverez ce qui peut vous aider et oublierez ce qui vous dérange : l'important est de faire ce qui vous convient, pas ce qui vous pénalise !

Enfin, ce livre s'achève par un test de révisions final, avec 25 questions ouvertes auxquelles vous devrez répondre afin de vous assurer d'avoir bien retenu le contenu. Si vous faites un « sans faute », vous êtes probablement dans les *starting-blocks* pour les examens. Mais si ce n'est pas le cas, il peut être utile de revenir en arrière pour combler vos lacunes...

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une bonne lecture et beaucoup de réussite dans vos projets.

Rémi Raher
www.juriswin.com

Le principe de la légalité des délits et des peines

Le principe de la légalité des délits et des peines est un principe fondamental du droit français, inscrit à la fois dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Convention européenne des droits de l'Homme et le Pacte international des droits civils et politiques. Ce principe de légalité est simple : seuls les faits incriminés au moment de leur commission et pour lesquels une peine est prévue peuvent faire l'objet d'une procédure judiciaire et d'une condamnation pénale.

La prévisibilité de la loi pénale

Un corollaire direct du principe de légalité est l'exigence de la clarté et la prévisibilité de la loi. La loi doit être précise, claire et sans ambiguïté pour que le principe de légalité soit respecté : une loi incompréhensible empêche les individus de connaître la loi et les infractions mal définies ne peuvent donc leur être appliquées.

Il n'est possible de condamner une personne physique ou morale pour la commission d'une infraction que si cette personne a connaissance du caractère délictueux de son acte au moment de sa commission. Ainsi, les infractions doivent être définies « *en termes suffisamment clairs et précis pour exclure l'arbitraire* » (DC, 1981, Sécurité et liberté).

L'interprétation stricte de la loi par les juges

Le principe de légalité implique l'interprétation stricte de la loi pénale : les textes doivent être précis afin que les juges puissent les appliquer strictement.

- *Exemple : le statut du fœtus*

L'homicide involontaire est le fait d'ôter involontairement la vie à un être humain vivant et viable. On peut donc s'interroger pour savoir si l'on peut considérer le fœtus comme un être humain vivant et viable.

En partant du principe que le fœtus n'a pas la personnalité juridique (il ne peut donc pas être considéré comme une personne physique) et qu'il n'est pas viable en dehors du ventre de sa mère (il ne peut donc pas être considéré comme un être humain vivant et viable), la chambre criminelle de la Cour de cassation s'est tenue au respect du principe de l'interprétation stricte de la loi pénale : l'atteinte involontaire à la vie ne s'applique pas au fœtus.

- *Exemple : conduite et usage de stupéfiants*

En 2011, le Conseil constitutionnel a été saisi d'une QPC concernant l'article L. 235-1 du Code de la route. Ce texte prévoit que toute personne qui conduit un véhicule après avoir fait un usage de stupéfiants encourt une peine de deux ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Les requérants invoquent que l'absence de précision du taux de présence dans le sang de ces substances ne permet pas l'application stricte de la loi pénale par le juge.

En effet, sans précision sur ce taux, le juge est dans l'obligation de procéder par déduction, analogie ou induction... Or la loi le lui interdit, donc le texte a été déclaré inconstitutionnel.

– Quizz –

1 – Le principe de légalité des délits est un principe à valeur :

- A – Constitutionnelle, conventionnelle et législative
- B – Réglementaire
- C – Décrétale

2 – Pour que le principe de légalité soit respecté, il est nécessaire que la loi soit :

- A – Connue de tous les citoyens
- B – Publiée au Journal officiel de la République française
- C – Précise, claire et sans ambiguïté

3 – Le principe d'interprétation stricte de la loi pénale ne permet :

- A – Qu'une interprétation de la lettre du texte
- B – Qu'une interprétation téléologique
- C – Qu'une utilisation de la méthode analogique

Réponses : 1, a – 2, c – 3, a

✪ CONSEIL DE COACH ✪

① Méthodologie du cas pratique

Ce qu'on vous demande quand vous faites un cas pratique, ce n'est pas de faire une présentation théorique froide et distante qui permettra à votre correcteur de déchaîner sa frustration devant un tas de copies insipides. Enfin, vous pouvez essayer, mais le résultat est prévisible.

Au contraire, l'exercice est très... pratique, comme son nom l'indique. Il consiste à vous mettre dans la peau d'un conseiller juridique et à présenter à un client sa situation au regard du droit, en détaillant les options qui s'offrent à lui, mais aussi et SURTOUT à lui proposer une solution. La personne qui vient vous demander conseil ne doit pas repartir avec encore plus de questions mais bien avec une réponse !

Partant de là, il apparaît évident que cet exercice demande :

- une introduction, qui présente les faits utiles à la compréhension du cas et les problèmes de droit qui se posent ;
- un développement, avec l'énumération des options possibles et leurs conséquences (opportunités, limites, inconvénients) ;
- une conclusion, qui résume les réponses envisageables et donne la solution à la question posée.

Ainsi, dans l'introduction, vous devez d'abord extraire du cas présenté les éléments de « l'histoire » nécessaires à la compréhension du problème de droit. Puis dans le développement, vous devez qualifier les faits en droit, c'est-à-dire donner une traduction de ces faits en des termes juridiques. Enfin, dans la conclusion, vous devez donner une réponse au problème au regard des éléments juridiques présentés précédemment : c'est l'application de la règle de droit à l'espèce.